

Le long combat pour le gouvernement responsable était enfin gagné. LaFontaine et Baldwin avaient triomphé et le principe de la souveraineté populaire, du contrôle de l'exécutif par les représentants du peuple, était reconnu en son intégrité. Quand on considère les conditions qui existaient à l'origine de la lutte, le triomphe des réformistes n'en est que plus remarquable. Les réformistes de ce temps-là étaient loin d'être sur un lit de roses. Ils avaient à faire face non seulement à une opposition acharnée et puissante, mais en outre aux outrages, aux fausses représentations et aux persécutions dans l'accomplissement de leur grande tâche. Qu'ils aient pu résister dans leurs efforts en face de semblables conditions, c'est bien la preuve la plus manifeste de leur sincérité et de leur patriotisme. Comme nous l'avons déjà dit, Cartier, bien que n'étant pas encore entré dans le parlement, avait contribué à un degré éminent, par ses efforts et son influence, au triomphe de la grande cause qui lui était si chère. Nous avons déjà dit aussi que Cartier était le disciple de LaFontaine et l'un des plus fermes partisans de sa politique. Il était destiné à être encore plus que tout cela, car il devait être, durant une longue période, le successeur de LaFontaine comme chef incontesté du peuple canadien-français. Nous avons parlé quelque peu au long des carrières de Papineau et de LaFontaine, car ce fut en s'associant à ces deux grands hommes que Cartier prit ses premières leçons de politique. Nous avons vu comment la masse des abus avait été démolie par Papineau, et comment le solide édifice de la liberté constitutionnelle avait été érigé par LaFontaine et Baldwin sur le terrain ainsi déblayé. Nous allons voir maintenant comment de grandes réformes purent être mises à exécution, et comment des travaux publics gigantesques ont été inaugurés et un puissant Dominion établi grâce aux efforts de Cartier et de ses illustres collègues. Pendant toute sa carrière, Cartier n'oublia jamais les leçons qu'il avait reçues de LaFontaine ; il continua toujours à être un réformiste et un constitutionnel à toute épreuve ; toute sa politique, en réalité, fut basée sur les principes dont l'avaient pénétré le grand leader réformiste canadien-français. Quand LaFontaine eut terminé sa tâche, le devoir de la continuer fut dévolu à celui qui était le plus apte par sa nature et son tempérament à faire face aux nouvelles conditions qui demandaient les plus hautes qualifications pratiques. Comme LaFontaine avait été le successeur naturel de Papineau, ainsi Cartier devint le successeur naturel de LaFontaine.

Et quand LaFontaine, qui se retira de la vie publique en 1851, à l'âge de quarante-quatre ans, pour être ensuite durant douze ans l'honneur de la magistrature, disparut de la scène du monde en 1864, aucun tribut plus noble et plus sincère ne fut rendu à la mémoire de ce grand Canadien-Français que celui prononcé alors par Cartier devant le